**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1971)
**Heft:** 147-148: L'état de la question : TV suisse 1952-1971 : vers l'âge adulte

**Artikel:** Autonomie et contrôle
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1028174

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## IV. AUTONOMIE ET CONTROLE

Nous n'avons pas parlé du contenu des émissions, de la grille des programmes. Pour des raisons d'actualité, d'urgence politique, ce sont les structures de la TV qui ont retenu notre attention. Qui doit décider à la TV, qui doit contrôler la TV ? Ce sont les réponses à ces questions qui vont déterminer en grande partie quelle télévision nous voulons.

### Un problème politique

Reprenons la définition du phénomène TV que nous donnions au début : une image produite en équipe et qui atteint l'ensemble de la collectivité. L'influence de la télévision, le pouvoir qu'elle procure implique que cette technique ne peut être que propriété collective. La politique de la TV doit être l'affaire de chaque citoyen, de chaque téléspectateur. Elle déborde le cadre étroit — et qui fut le sien jusqu'à présent — du bilatéralisme SSR-administration. Le contenu de la télévision est aussi un problème politique. Il n'est pas l'affaire exclusive des gens de TV. Or les problèmes de la télévision en Suisse n'intéressent que des initiés. L'opinion publique n'en prend connaissance que de temps à autre, à l'occasion d'une émission « scandaleuse ». Parce qu'en Suisse la TV relève du domaine administratif; parce que la SSR vit en vase clos.
Mais la télévision est aussi un phénomène culturel. A ce titre elle ne peut être gérée et produire selon les normes de la production industrielle. L'autonomie seule peut permettre à la TV de rester une création culturelle.
Contrôle de la collectivité, autonomie de la production, voilà les deux principes fondamentaux qui sont

à la base d'une véritable politique de la télévision. Lorsque l'une de ces deux exigences prime sur l'autre, la TV se dégrade : le contrôle seul conduit à l'endoctrinement, au conformisme, à l'insignifiance; l'autonomie sans contrôle permet une télévision partisane, au gré des idées de ceux qui la font, une télévision de mandarin, qui tombe sous la coupe des publicitaires et qui devient rapidement insignifiante elle aussi. Il faut assurer un contrôle qui non seulement respecte l'autonomie mais encore la favorise. Maintenir cette exigence c'est admettre l'idée que la politique de la TV ne peut être que conflictuelle. Si l'on veut éviter et l'endoctrinement et le conformisme, il faut accepter que la TV vive un conflit permanent entre des pouvoirs divers qui veulent accaparer la TV à leur avantage et des créateurs qui revendiquent la liberté d'expression la plus complète. C'est à la lumière de ces quelques principes que nous analyserons dans un prochain cahier le contenu des émissions.

**La TV et l'Etat**

En Suisse nous l'avons dit, le contrôle du gouvernement s'effectue par le biais d'une concession qui autorise la SSR à diffuser des programmes de radio et de télévision.
C'est l'importance de la TV (comme de la radio), ses liens avec la sécurité publique, son assimilation aux télécommunications, la rareté des canaux de diffusion (on sait en effet qu'un nombre restreint de fréquences a été attribué à chaque pays lors de conférences internationales) qui ont provoqué l'intervention de l'Etat. Mais cette intervention est très différente selon les pays. Alors qu'aux Etats-Unis une commission publique contrôle les entreprises privées de radio et de TV, essentiellement sur le plan technique, en URSS l'emprise de l'Etat est totale.
En fait s'agit-il de choisir entre ces solutions extrêmes ? La concurrence effrénée de chaînes privées

comme le monopole d'un parti ou d'un gouvernement conduisent inévitablement au même résultat : une TV de l'insignifiance. Le problème est différent; c'est une question d'éloignement : éloignement suffisant des pouvoirs publics comme des groupes privés. Formellement c'est à peu près la solution suisse : la SSR est une société privée concessionnaire d'un service public; elle se dit au service de la collectivité et responsable devant elle. C'est une solution relativement satisfaisante si on la compare à celle d'autres pays. Tout le monde connaît la situation de l'ORTF; en Italie c'est une commission parlementaire composée proportionnellement à la force des partis politiques, qui contrôle la télévision. De l'avis de tous les observateurs on a abouti dans la péninsule à une véritable anesthésie de l'information. En Hollande on attribue des heures de programme à toute association de plus de 15 000 membres; après une année l'association doit justifier un effectif de 100 000 membres pour continuer d'utiliser l'antenne. Le résultat, c'est une télévision en miettes, faite par les partis, les syndicats, les Eglises...

En Suisse il reste à introduire un article constitutionnel. On se souvient qu'en 1957 le texte proposé par le Conseil fédéral a été refusé par le souverain : le peuple ne voulait pas payer de nouveaux subsides pour une poignée de privilégiés; le vote négatif fut aussi une réaction de défense contre la nouveauté et l'action d'un groupe favorable à la privatisation de la TV ne fut pas étrangère au succès des adversaires. Mais actuellement toutes ces raisons ont disparu : la TV est financièrement autonome, elle a pénétré dans presque tous les ménages et l'établissement d'une chaîne privée (concurrente de la SSR) n'entre pas en ligne de compte actuellement, malgré les velléités du groupe Ringier de mettre la main sur le deuxième programme.

En 1967, le conseiller national Hackhofer a déposé un postulat invitant le gouvernement à proposer un

nouvel article constitutionnel. La même année le professeur Hans Huber est chargé de donner un avis de droit sur le sujet au Conseil fédéral, mais il est obligé d'abandonner son travail pour raison de santé. C'est ensuite le juriste de l'administration qui, « écrasé par la nature du problème et les difficultés » (Roger Bonvin au Conseil national, Feuille fédérale, mars 1967), se retire. Actuellement la procédure de consultation vient de se terminer. L'article proposé est très peu différent de celui de 1957 : il permet à la Confédération de légiférer en matière de radio-TV; il l'oblige à charger du service des programmes une ou plusieurs institutions de droit public ou privé. Mais c'est surtout la loi d'exécution qui sera importante : elle doit fixer les attributions des milieux, institutions et autorités intéressés; les droits et les devoirs des téléspectateurs et des auditeurs, déterminer la participation des pouvoirs publics aux directives portant sur l'élaboration des programmes. Ainsi, pour la première fois, le parlement et le peuple seront appelés à se prononcer sur le régime fondamental de la radio et de la TV, domaine réservé jusqu'ici à l'administration. Pour un Etat qui se dit de droit, il était temps de lier l'administration à des normes générales établies par le législateur. Mais en fait plus que la relation entre l'Etat et la SSR, c'est la structure de la SSR qu'il faut examiner.

## Des responsabilités partagées

Nous avons déjà souligné le caractère solitaire et fortement hiérarchisé du pouvoir à la TV. Malgré la décentralisation formelle, ce sont les directeurs régionaux et surtout le directeur général qui portent la plus grande part des responsabilités. La TV s'est développée en quinze ans d'une manière prodigieuse; les structures ont peu changé. Cette centralisation effective dans tous les domaines va jusqu'à la caricature : pour obtenir un billet d'avion, un réa-

lisateur doit en faire la demande plusieurs jours à l'avance à la direction générale ! Le professeur Huber déclare lui-même dans son avis de droit que la direction unique implique une très grande fragilité face au pouvoir politique, qui intervient dans sa nomination, et face aux groupes de pression. Ces responsabilités concentrées sur quatre individus conduit à une attitude autoritaire à l'intérieur. Nous avons vu que l'expansion de la TV a conduit ses dirigeants à introduire la technique du commandement participatif, qui n'est qu'un autoritarisme camouflé. Une des solutions possibles consiste à établir de véritables directions collégiales qui puissent être des organes forts face à l'Etat, aux organisations politiques et économiques, et des répondants capables d'assumer la co-décision avec le personnel.

Le développement de l'entreprise TV a conduit à la création d'un nouveau poste, celui de chef des programmes. Nous avons laissé le titulaire actuel présenter son travail tel qu'il se le représentait. Son rôle de « référence-programme », tel qu'il le définit, nous paraît entériner une situation existante — qu'on pourrait qualifier de centralisme bureaucratique — plutôt que proposer une vision nouvelle du rôle des cadres et du personnel. En effet si le chef des programmes se veut une « référence-programme », cela signifie qu'il n'y a pas de politique des programmes élaborée collectivement. Cela signifie qu'il y a cloisonnement entre les différents départements, incapacité de leur part d'organiser le travail. Après la grille des programmes Schenker, aurons-nous la grille Béguin ? Cette solution technocratique ne résoud pas le problème du fossé entre les gestionnaires et les producteurs. Il nous paraît fort problématique qu'un individu, à lui seul, si grand que soit son talent, interprète la concession et donne l'esprit d'un programme. Nous voyons là une sorte de paternalisation des cadres d'une part, et, d'autre part, un nouveau pas des gestionnaires pour

dessaisir les créateurs de leur travail. Nous pensons au contraire qu'il faut donner de véritables responsabilités aux cadres, chefs de départements et chefs de service. Et tout d'abord sur le plan financier. Les départements doivent pouvoir disposer d'un budget propre et débloquer librement des crédits dans le cadre de ce budget. Les cadres d'autre part doivent avoir des pouvoirs définis qui leur permettent d'assumer totalement la responsabilité du travail des secteurs qui leur sont confiés. Autonomie financière, responsabilités définies, telles sont les deux conditions nécessaires qui procurent aux créateurs sécurité et continuité dans le travail. Cette politique implique des cadres compétents, ce qui n'est pas toujours le cas à la télévision. Compétence ne rime pas toujours avec sécurité. Or les organes régionaux chargés de la nomination des cadres semblent avoir trop systématiquement préféré des gens « sûrs » à des gens capables. Nous verrons plus loin comment remédier à cet état de fait, comment faire pénétrer des contre-pouvoirs au sein de ces organismes.

## L'action syndicale

La constitution d'une force syndicale nous paraît être l'un des éléments déterminants pour l'avenir de la télévision. Cette force syndicale ne pourra se développer que si l'AETS parvient à établir des solidarités réelles au niveau suisse comme au niveau de chaque studio. Mais, nous l'avons vu, deux types de solidarité sont nécessaires : une solidarité de création nécessaire à l'élaboration du produit culturel (par exemple constitution d'ateliers de travail); une solidarité de lutte pour obtenir la co-décision à tous les niveaux. Pour réaliser ces objectifs l'AETS doit s'efforcer de définir clairement ses revendications concernant les conditions de travail et surtout concernant les options fondamentales qu'elle entend prendre face au rôle politique et social de la TV,

face au contenu des programmes. C'est une des tâches de l'AETS que de faire connaître ses objectifs à l'extérieur afin de pouvoir relier sa lutte à celles d'autres milieux de travail. C'est l'AETS qui peut le mieux et qui a le plus besoin de rompre l'isolement de la SSR et de provoquer la discussion publique sur tous ces problèmes de structures.
Là aussi se pose le problème de la compétence et de la formation professionnelles. L'amateurisme n'a malheureusement pas disparu totalement. L'exigence de professionnalisme et de sérieux prônée par M. Bezençon doit se traduire par une formation professionnelle plus poussée.

## Les contre-pouvoirs

L'autonomie exige un équilibre des pouvoirs. A l'intérieur, nous l'avons vu, cet équilibre peut se réaliser par la co-décision. Ce qui signifie aussi la présence du personnel de la TV au sein du comité central, de l'assemblée générale et des comités régionaux. Mais l'autonomie implique aussi que le contrôle extérieur ne soit pas unilatéral. Que la Confédération ait un droit de regard, certes. Mais nous avons vu de qui sont composés les différents comités et assemblées générales. Les téléspectateurs ne se sentent pas forcément représentés par ces hommes-là. Pourquoi les téléspectateurs ne seraient-ils pas présents par l'intermédiaire d'associations de téléspectateurs ? C'est dans le public qu'il s'agirait de regrouper les gens qui veulent participer au développement de la TV, qui estiment que ce moyen de communiquer est leur affaire, à eux aussi; à l'exemple de ce qui se fait en France et en Belgique notamment. Voilà un moyen parmi d'autres pour que les usagers prennent le relais des élites « représentatives » des commissions de programmes. Voilà une solution pour créer peu à peu une télévision véritablement populaire, une solution qui permettrait aux

responsables de la TV de mieux connaître les aspirations du public, mieux en tous cas qu'ils ne le peuvent par les sondages d'opinion qu'ils font effectuer périodiquement. Jacques Thibau a montré — pour la France — qu'en donnant à choisir entre des séries standardisées et banales, et des émissions populaires mais intelligentes, ce sont les premières qui sont préférées par le public. Mais, et ceci est important, lorsque le choix est proposé entre deux émissions de qualité, le taux d'écoute reste très élevé. Cette constatation est certainement valable pour la Suisse.
L'équilibre des pouvoirs est un problème global. Il ne suffit pas d'ajouter ou de retrancher quelques pièces à l'édifice pour l'améliorer. L'édifice exige une logique interne, une cohérence. Le choix de cette logique, l'élaboration de cette cohérence est un problème politique qui nécessite une discussion publique. C'est dans cette perspective générale que les problèmes qui se posent actuellement à la TV doivent être résolus. Loi d'application, création d'un deuxième programme, statut du personnel, autonomie, liberté d'expression, toutes ces tâches prendront une nouvelle dimension dans un cadre de réflexion nouveau.

## Vers une animation collective

Pour terminer nous aimerions suggérer encore le développement d'une voie qui ne semble qu'esquissée par la télévision actuellement. C'est l'appel au public — individus, groupes ou collectivités — pour lui permettre d'exprimer lui-même sa réalité, ses problèmes, par la télévision. Cette voie nous semble importante; elle peut faire de la TV un instrument important de l'animation culturelle et non seulement un objet supplémentaire de consommation. Dans cette perspective, les gens de télévision ne se voient pas réduits au rôle de simples agents

techniques. La TV possède un langage propre et les réalisateurs, les producteurs, les journalistes, peuvent exercer une fonction critique en permettant aux individus comme aux groupes une authentique expression et création culturelles. Il est possible d'entrevoir alors une télévision réellement démocratique, qui évite à la fois la démagogie et le conformisme. Enfin, les gens de télévision devraient pouvoir s'appuyer sur de véritables groupes de soutien, collaborateurs externes qui fassent le lien entre la TV et la vie politique, culturelle et sociale. Cette espèce d'osmose devrait permettre à la TV d'éviter une certaine superficialité, elle pourrait lui faire toucher de plus près la réalité.